



Succession entre héritier et partage des biens

Par **vero1971**, le **24/01/2009** à **18:24**

bonjour rrrnma mère décédée a eu trois enfants, l'un de ses fils est décédé avant elle ,donc c'est mon neveu qui récupère la part de son père. rnavec l'accord du responsable immobilier et le clerc du notaire, nous sommes allés les 3 héritiers dans la maison de ma mère pour déterminer ce que chacun allait prendre. tous le monde était d'accord sur le choix de chacun. rrrnhors a ce jour, l'agent immobilier du notaire a donné l'accord a la femme de mon frère décédé d'aller chercher les affaires de son fils qu'il avait choisit, celle- ci est venu chez moi chercher les clés de la maison de ma mère et sans l' accord de mon frère et moi, elle a refait un double des clés de la maison et celle ci est en train de vider tout ce qui restait dans la maison, dont nous avons pris un accord devant le notaire de laissé le reste a l'acheteur. rrrnde plus moi et mon frère nous avons enlevé tout le linge personnel de ma mère et donné a une association. rnmon neveu a ce jour revient sur sa décision comme quoi il voulait d'autres choses et que l'on avait pris tout le linge et les bijoux de ma mère qui soit disant avait de la valeur. rrrnaujourd'hui mon neveu vient de m'écrire une lette accusé de reception, comme quoi j'avais vidé la maison et que j'avais harcelé sa mère lorsque je l'avais trouvé dans la maison de ma mère en train de tout vider. rnaussi qu'il fallait que je lui envoie tous les relevés de compte , ainsi que les souche des chèques (donc ils ont été brulés), ainsi que les justificatif des sommes liquides retirées car j'ai une procuration des comptes de ma mère. rrrnont il le droit de tout vider la maison qu'il y avait eu un accord? rnpeut il me créer des problèmes pour les talons de chèques que ma mère ne gardait pas ? rnpeut il me créer des problèmes pour les retails en espèces, qui était pour ses courses, ses Noel des petits enfants, des anniversaires...